Des Pirates informatiques s’attaquent à l’action boursière de Vinci

Des Pirates informatiques s’attaquent à l’action boursière de Vinci

Mardi après-midi, des hackers se sont fait passer pour ce groupe du CAC 40 et ont envoyé un faux communiqué de presse. Laction a dévissé en Bourse, et la cotation du titre a dû être suspendue.

Après Sony et le site de rencontres Ashley Madison, c'est au tour de Vinci d'être victime d'une opération de piratage informatique. Mardi après-midi, des hackers se sont fait passer pour ce groupe du CAC 40 et ont envoyé un faux communiqué de presse à des rédactions (AFP, Le Figaro,Investir…). Dans ce document, ils affirmaient que des irrégularités comptables sur quelque 3,5 milliards d'euros venaient d'être découvertes à la suite d'un audit interne chez ce major du BTP. Pis, ils assuraient que le groupe allait réviser ses comptes et accuserait une perte pour 2015 et le premier semestre 2016. Du coup, selon cet e-mail malveillant, le directeur financier était remercié.
Sur la foi de ce courriel, l'agence Bloomberg a relayé cette fausse information. Moins d'une heure après, Vinci a démenti dans un communiqué très ferme: «Un faux communiqué de presse Vinci a été publié par Bloomberg le 22 novembre à 16 h 05. Vinci dément formellement l'ensemble des "informations" figurant dans ce faux communiqué et étudie toutes les actions judiciaires à donner, suite à cette publication.»
Des conséquences boursières
De son côté, l'Autorité des marchés financiers (AMF) a commencé à constituer un dossier sur cette fausse information. On saura plus tard si elle ouvre une enquête à ce sujet. Cette affaire a eu des conséquences en Bourse. Quelques minutes après l'envoi du communiqué trompeur, l'action a perdu plus de 18 %. Et, pendant environ trente minutes, la cotation du titre a été suspendue. Finalement, Vinci a perdu 3,76 %…[lire la suite]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Vinci victime dune attaque

de pirates informatiques

14 millions de Français victimes des pirates Informatiques en 2016

14 millions de Français victimes des pirates Informatiques en 2016

La prolifération des cyberattaques a un corollaire : aucune classe d'âge et aucune profession ne sont aujourd'hui épargnées. Explications.

Dans un rapport publié mercredi 16 novembre, l'éditeur d'antivirus Symantec-Norton pointe l'ampleur que le phénomène « cybercriminel » a prise en 2016. Selon cette étude, 13,7 millions de Français auront été victimes d'attaques informatiques cette année. Le fait d'avoir baigné dans l'univers numérique depuis sa naissance ne change rien à la donne. Les « digital natives » (comme les experts désignent les jeunes qui manipulent des ordinateurs depuis le berceau) sont aussi démunis face à cette menace que leurs aînés.
La génération Y, celle des 18-34 ans, fait ainsi partie des plus touchées par le problème. Il faut dire que cette catégorie de population se comporte sur le Web de manière particulièrement risquée. Or, pour les professionnels de la cybersécurité, la négligence des internautes serait en cause dans la plupart des attaques informatiques dont ils sont victimes.

Des internautes imprudents

Bien que 77 % des Français sachent qu'ils doivent protéger leurs données en ligne, les utilisateurs gardent de mauvaises habitudes sur le Web. Les réflexes d'élémentaire prudence sont de peu de poids face à l'attrait de certains liens… même d'origine douteuse. Ainsi, 65 % des Français reconnaissent avoir déjà ouvert une pièce jointe postée d'un expéditeur inconnu. Et quasiment un internaute sur cinq partage ses mots de passe avec d'autres utilisateurs. Faut-il, dès lors, s'étonner qu'un Français sur deux se résigne à l'idée qu'il est désormais plus probable qu'une personne accède frauduleusement à ses appareils domestiques connectés qu'à son logement ?
D'après Laurent Heslault, directeur des stratégies numériques chez Symantec, les internautes ont bien conscience des dangers mais « n'ont pas envie de prendre les précautions adéquates pour assurer leur sécurité ». Alors que les cybercriminels, eux, disposent de techniques de plus en plus recherchées pour arriver à leurs fins.
Il ne s'agit pas seulement de paresse chez les internautes. 31 % d'entre eux sont dépassés par la quantité d'informations qu'ils ont à protéger. La plupart considèrent d'ailleurs que la question de la gestion sécurisée des données ne les concerne pas et qu'il appartient aux fournisseurs d'accès à Internet et aux entreprises du secteur des nouvelles technologies de résoudre ces problèmes.

Un problème mondial

Une étude réalisée en octobre, par le Ponemon Institute pour le compte de l'éditeur de logiciels professionnels Varonis Systems, démontre qu'il ne s'agit pas d'un problème strictement hexagonal. Si 37 % (seulement !) des internautes français indiquent qu'ils prennent toutes les mesures appropriées pour protéger les données auxquelles ils accèdent et qu'ils utilisent, la même réponse est donnée par 50 % chez les collaborateurs allemands, 39 % des employés britanniques et 35 % des employés américains.
Le nombre d'entreprises ayant fait l'expérience des ransomwares l'an dernier est en hausse constante. Ces logiciels rançonneurs, dont le FBI a révélé qu'ils avaient généré, au premier semestre 2016, plus de 209 millions de dollars de butin, ont infecté les serveurs de 12 % des entreprises allemandes, contre 17 % aux États-Unis, 16 % en France et 13 % au Royaume-Uni. Le nombre de cas de perte ou de vol de données au cours des deux dernières années a, lui aussi, explosé… Et l'on ne compte plus les cyberbraquages signalés chaque semaine à travers la planète.
De quoi inciter les États à renforcer leur arsenal pour lutter plus efficacement contre les gangs à l'oeuvre sur la Toile. Les 68 pays signataires de la convention de Budapest, le premier traité international abordant la question de la lutte contre la cybercriminalité adopté en 2001, se sont d'ailleurs réunis les 14 et 15 novembre derniers pour renforcer leur coopération en la matière. Un protocole additionnel à la convention sera adopté courant 2017 pour mettre en place un nouvel outil juridique permettant de collecter des preuves électroniques sur le « cloud », quelle que soit la localisation du serveur qui l'héberge… Preuve, s'il en était besoin, que les gouvernements du monde entier ont pris la mesure de la menace.

Quels sont les cyberdélits les plus fréquents en France ?

• Le vol de mot de passe (14 %)
• le piratage électronique (11 %)
• le piratage des réseaux sociaux (10 %)
• la fraude à la carte de crédit (9 %)
• le ransomware ne représente que 4 % des actes de cybercriminalité contre les particuliers (mais 12 % des entreprises), soit environ 548 000 cas en 2015. 30 % des victimes de ransomware ont payé la rançon demandée et 41 % d'entre eux n'ont pas pu, malgré tout, récupérer leurs fichiers. [Article Original du Point]

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Cybersécurité : un Français sur cinq victime de hackers en 2016

Denis JACOPINI intervient au Conseil de l’Europe lors de la conférence Octopus 2016

	Denis JACOPINI intervient au Conseil de l’Europe lors de la conférence Octopus 2016

A l'occasion de sa conférence annuelle consacrée à la lutte de la Cybercriminalité à travers le monde du 16 au 18 Novembre prochain au Conseil de l'Europe, Denis JACOPINI intervient au Workshop n°7

Au programme :

• La Convention de Budapest: 15e anniversaire
• Criminalité et compétence dans le cyberespace : la voie à suivre

Ateliers

• Coopération entre les fournisseurs de service et les services répressifs en matière de cybercriminalité et de preuve électronique
• L'accès de la justice pénale aux preuves dans le Cloud: les résultats du groupe sur les preuves dans le Cloud (Cloud Evidence Group)
• Renforcement des capacités en cybercriminalité: les enseignements tirés
• L'état de la législation en matière de cybercriminalité en Afrique, en Asie/Pacifique et en Amérique latine/aux Caraïbes
• Le terrorisme et les technologies de l'information : la perspective de la justice pénale
• Coopération internationale: amélioration du rôle des points de contact 24/7
• A la recherche des synergies: politiques et initiatives en cybercriminalité des organisations internationales et du secteur privé

Participation

La conférence sera l'occasion, pour les experts en cybercriminalité des secteurs public et privé ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales du monde entier, d'échanger.

La conférence Octopus fait partie du projet **Cybercrime@Octopus** financé par les contributions volontaires de l'Estonie, du Japon, de Monaco, de la Roumanie, du Royaume-Uni, des Etats-Unis d'Amérique et de Microsoft ainsi que du budget du Conseil de l'Europe.
Agenda Octopus 2016

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Octopus 2016

Comment demander le retrait de votre image sur Internet ?

Comment demander le retrait de votre image sur Internet ?

Vous constatez qu'une photo/vidéo de vous est diffusée sur internet sans votre consentement ? La CNIL vous explique comment exercer vos droits.

Une personne qui conteste la diffusion de son image sur un site web peut s'adresser soit au responsable de site en application du droit d'opposition prévu par la loi informatique et libertés, soit au juge en s'appuyant sur les principes du droit à l'image (obligation de recueil du consentement). Deux procédures existent : l'une dans le cas où vous souhaitez que le gestionnaire des droits de l'image supprime votre image, l'autre dans le cas où vous souhaitez demander au site de dépublier votre photo/vidéo. Vous pouvez effectuer ces demandes en parallèle.

« DEMANDER AU PHOTOGRAPHE LE RETRAIT D'UNE PHOTO AU NOM DU DROIT A L'IMAGE »

Situation type : « J'ai donné mon accord pour être pris en photo et ne souhaite plus voir ma photo en ligne aujourd'hui » Il faut bien dissocier la protection des données personnelles – champ qui relève de la loi informatique et libertés – du « droit à l'image », qui est en fait le droit à la vie privée prévu dans le code pénal **. Le « droit à l'image » permet à toute personne de faire respecter son droit à la vie privée. Un internaute pourra par exemple refuser que son image ne soit reproduite ou diffusée sur n'importe quel support sans son autorisation expresse.

Étape 1 – Assurez vous que cette photo permet de vous identifier

Étape 2 – Assurez vous que vous n'avez à aucun moment consenti à cette prise de vue

Le fait d'autoriser l'exploitation de votre image restreint votre capacité de contester sa diffusion ou sa réutilisation sauf si les termes de l'accord écrit ne correspondent pas au cadre prévu par la loi.

Forme de l'accord écrit : ce « contrat » passé entre le photographe/vidéaste est le plus souvent un engagement écrit daté et signé de votre part et qui vous demande votre consentement à être photographié/filmé et votre autorisation à ce que votre image soit diffusée et ce , dans un cadre bien précis : quels supports seront diffusées les photos ? Quels sont les objectifs de cette diffusion ? Sur quelle durée porte cette autorisation ? Pour en savoir plus …

A noter : dans le cas d'images prises dans les lieux publics, seule l'autorisation des personnes qui sont isolées et reconnaissables est nécessaire. **Votre enfant est mineur ?** Soyez particulièrement vigilants à ce que le photographe vous demande une autorisation écrite parentale. Quelques modèles sont téléchargeables depuis le site eduscol.education.fr

Étape 3 (Facultative) – Contactez l'auteur de la diffusion

Dans le cas d'une initiative d'un particulier, il peut s'agir du photographe à l'origine de la photo ou de la personne qui a publié votre image. Dans un contexte plus professionnel (clip musical, spot publicitaire …) il peut s'agir de l'organisme qui utilise ces images à des fins de communication. Si le photographe/vidéaste refuse de dépublier/flouter votre image, vous avez la possibilité de saisir le juge civil*/pénal** afin qu'il prononce des sanctions à l'encontre de l'auteur de la diffusion litigieuse. Vous disposez d'un délai de 3 ans à partir de la diffusion de l'image.

Les sanctions prévues en cas de non-respect

• * Sur le fondement de l'article 9 du code civil, « Chacun a droit au respect de sa vie privée »

• ** L'article 226-1 du code pénal punit d'un an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende le fait de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

• Par ailleurs, l'article 226-8 du code pénal punit d'un an emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait de publier, par quelque voie que ce soit, le montage réalisé avec l'image d'une personne sans son consentement, s'il n'apparaît pas à l'évidence qu'il s'agit d'un montage ou s'il n'en est pas expressément fait mention.

« JE SOUHAITE DEMANDER AU SITE DE DÉPUBLIER MA PHOTO »

Situation type « Je n'ai pas donné mon accord pour être pris en photo », « J'ai donné mon accord pour me faire photographier mais pas pour une diffusion en ligne… ».

Étape 1 – Assurez vous que cette photo permet de vous identifier …

Dès lors qu'elle se rapporte à une personne identifiée ou identifiable, l'image d'une personne est une donnée à caractère personnel. Pour vous appuyer sur les droits prévus par la loi « informatique et libertés » vous devez prouver que l'on vous reconnait.

Étape 2 – contactez le responsable du site sur lequel est publiée l'image

• **Écrire au site/réseau social/service en ligne pour lui demander de dépublier l'image**. « Conformément à l'article 38 de la loi informatique et libertés, je souhaite m'opposer à ce que cette image – qui constitue une donnée personnelle – fasse l'objet d'un traitement pour le(s) motif(s) suivant(s) (…)

• **Il est important d'indiquer les motifs légitime**s de votre demande d'opposition. Votre courrier doit être signé et vous devez préciser l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse de l'organisme.

• **Joindre un justificatif d'identité.** Votre demande doit – en principe – être accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité comportant votre signature. Attention, le responsable du fichier ne doit pas vous demander des pièces justificatives disproportionnées par rapport à votre demande.**Remarque :** Le droit d'opposition est un droit personnel ! Vous ne pouvez en aucun cas exercer ce droit au nom d'une autre personne sauf les cas de représentation de mineurs ou de majeurs protégés.

Étape 3 (facultative) – Si la réponse n'est pas satisfaisante

• Si aucune réponse satisfaisante n'a été formulée par le site sous deux mois, contactez la CNIL, via son formulaire de plainte en ligne, en n'oubliant pas de joindre une copie des démarches effectuées auprès du site.

• Vous avez également la possibilité de saisir une juridiction.

Situations particulières

Usage domestique. La loi « informatique et libertés » ne s'applique pas pour l'exercice d'activités purement personnelles ou domestiques. Par exemple, la photographie d'un parent ou d'un ami prise depuis un smartphone puis diffusée à un nombre limité de correspondants sur un site dont l'accès est restreint, ne rentre pas dans le champ de compétence de la CNIL.

Usage artistique. La publication de photographies de personnes identifiables aux seules fins d'expression artistique n'est pas soumise aux principales dispositions de la loi informatique et libertés.

Droit à l'oubli des mineurs. L'article 40 modifié de la loi informatique et Libertés – au même titre que futur Règlement européen sur la protection des données – consacre un droit à l'oubli spécifique pour les mineurs. Un internaute âgé de moins de 18 ans au moment de la publication ou de la création d'un compte en ligne peut directement demander au site l'effacement des données le concernant et ce, dans les meilleurs délais. En pratique, si le responsable de traitement n'a pas effacé les données ou répondu à la personne dans un délai d'un mois, la personne concernée peut saisir la CNIL. Des exceptions existent, notamment dans le cas où les informations publiées sont nécessaires à liberté d'information, pour des motifs d'intérêt public ou pour respecter une obligation légale.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Demander le retrait de votre image en ligne | CNIL

Les protections de Windows complètement inefficaces à la technique AtomBombing !

Les protections de Windows complètement inefficaces à la technique AtomBombing !

Des chercheurs en sécurité ont découvert un mécanisme qui exploite une propriété propre à Windows pour en contourner tous les mécanismes de protection.

Une véritable bombe atomique pour l'intégrité de Windows. Une équipe de chercheurs de la société de sécurité israélienne Ensilo déclare avoir trouvé un moyen qui permet à un code malveillant de contourner toutes les barrières de sécurité possibles et inimaginables de l'OS de Microsoft. Et quelle que soit sa version. En l'occurrence, les experts ont effectué leurs travaux sur Windows 10.
La technique, qu'ils ont dénommée « AtomBombing » exploite les « Atom Tables ». Inhérentes au système d'exploitation, ces tables permettent aux applications de stocker les données et y accéder. Elles peuvent aussi être utilisées pour organiser le partage des informations entre les applications. *« Nous avons découvert qu'un attaquant pouvait écrire du code malveillant dans une table atom et forcer un programme légitime à récupérer ce code depuis la table*, explique le responsable de l'équipe de recherche Tal Liberman. *Nous avons également constaté que le programme légitime, maintenant infecté du code malveillant, peut être manipulé pour exécuter ce code. »* De plus amples détails sur la technique d'intrusion sont présentés sur cette page.

Pas de correctif possible

Ce n'est évidemment pas le premier cas connu de technique d'injection de code pour pénétrer le système et affaiblir son intégrité. Mais ces techniques s'appuient généralement sur des vulnérabilités de l'OS et la manipulation de son utilisateur amené, sans en avoir conscience, à déclencher l'exécution d'un code malveillant à travers un programme, comme un navigateur par exemple, pour contourner les barrières de sécurité.
Mais rien de tout cela dans le cas présent. *« AtomBombing est exécuté simplement en utilisant les mécanismes sous-jacents à Windows. Il n'est pas nécessaire d'exploiter les bugs ou les vulnérabilités du système d'exploitation*, assure le chercheur. *Comme la question ne peut être résolue, il n'y a pas de notion de correctif. Ainsi, la réponse pour atténuer [le risque] serait de plonger dans les appels des API et de surveiller les activités malveillantes. »* Autrement dit, pas de correctif possible mais du monitoring système en temps réel en quelque sorte (comme en propose au passage Ensilo). L'autre solution serait que Microsoft modifie l'architecture de Windows. Ce qui n'est pas prévu dans l'immédiat.
Ensilo reste discret – et c'est bien normal – sur la méthode pour injecter le code. A notre sens, l'exécution d'un tel script nécessite soit la complicité involontaire de son utilisateur (ce qui n'est pas nécessairement le plus compliqué), soit l'accès direct à une machine non protégée. En cas de succès, l'AtomBombing fait alors tomber toutes les barrières de protection selon les niveaux de restriction, peut accéder à des données spécifiques, y compris les mots de passe chiffrés, ou encore s'installer dans le navigateur pour en suivre toutes les opérations. Explosif !

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : AtomBombing, le code insensible aux systèmes de protection de Windows

---

Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie

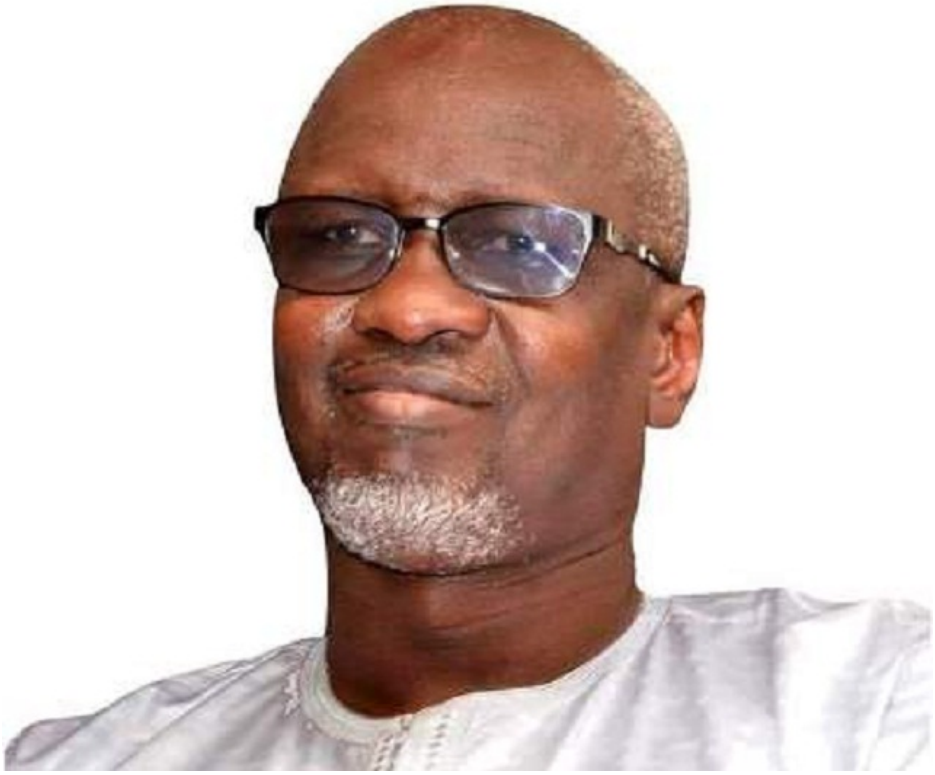

Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie

---

L'enquête sur le piratage de la plate-forme de transfert d'argent de la Poste se poursuit. Après avoir entendu plusieurs responsables de la boite, la section de recherches de Colobane (Dakar) a reçu hier dans ses locaux le directeur général, Ciré Dia. D'après le quotidien sénégalais L'Observateur qui donne l'information dans sa livraison du jour, un important arsenal technique a été mis à contribution pour remonter la filiale.

En s'introduisant dans le système de transfert international du réseau, les cybercriminels avaient emporté près de 400 millions de francs CFA. Un coup dur pour la société qui traverse actuellement des moments difficiles selon L'Enquête qui fait état de problèmes de recouvrement des montants dus par les sociétés de transfert d'argent au groupe, des montants estimés entre 4 et 5 milliards CFA.

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Enquête sur le piratage à La Poste du Sénégal: le DG auditionné par la Gendarmerie hier | CIO MAG

Cash investigation ne comprend rien à la cybersécurité

Cash investigation ne comprend rien à la cybersécurité

La cybersécurité est une science complexe qui croise les compétences techniques et la compréhension des mécanismes humains. L'art de la guerre numérique dépasse de très loin ce que Cash Investigation a tenté de montrer.

La cybersécurité est un sujet suffisamment sensible pour qu'il mérite d'être traité par les journalistes avec rigueur et sérieux. En la matière, l'approximation et la sous-estimation de sa complexité conduisent inévitablement à des contre-vérités médiatiques et à des biais de représentation.
C'est précisément ce que l'émission de France 2 Cash Investigation Marchés publics : le grand dérapage nous a fourni le mardi 18 octobre à 20h55, tant les approximations et les contre-vérités se succédaient à grande vitesse tout au long du reportage sur le système d'exploitation des ordinateurs du Ministère de la Défense.
Je dois avouer qu'il en faut en général beaucoup pour me choquer mais que ce beaucoup a été très vite atteint par l'équipe de Cash Investigation ! Jamais réalité n'avait été à ce point tordue et déformée dans l'unique but d'entrer par le goulot étroit du format préfabriqué de la désinformation. En clair, on a voulu se payer les balourds du Ministère de la Défense et les militaires qui ont choisi le système d'exploitation Windows (Microsoft) pour équiper leurs machines…

Un piratage en trois clics ?

Pensez donc, Madame, en trois clics et deux failles de sécurité, Élise Lucet nous démontrait qu'elle pouvait prendre le contrôle des ordinateurs du Ministère de la Défense pour déclencher dans la foulée la troisième guerre mondiale…. Il est vrai qu'elle venait de pirater sans pression l'ordinateur de l'un de ses collègues, avec l'aide de deux experts en cybersécurité de l'ESIEA. Et comme chacun le sait, si l'opération fonctionne avec la machine Windows de madame Michu, ça marchera tout pareil avec les machines de la Grande Muette.
Dans le cadre d'un renouvellement de contrat, Microsoft a remporté en 2013 le marché public du Ministère de la Défense concernant l'équipement en systèmes d'exploitations du parc informatique des Armées. Windows est donc installé sur 200 000 ordinateurs de l'armée française.
Partant de cette réalité, Élise Lucet et son équipe en ont déduit que cela constituait un choix risqué en matière de cybersécurité & cyberdéfense tant ce système d'exploitation est truffé de vulnérabilités et de Back Doors (portes dérobées) installées par les méchants espions américains de la NSA.

Le « piège » de Microsoft

En conclusion, toujours selon Élise Lucet, les militaires français sont tombés dans le piège tendu par Microsoft qui dispose désormais de toutes les entrées possibles pour la prise de contrôle à distance des ordinateurs sensibles du Ministère et de leurs secrets Défense. La théorie du complot n'est pas très éloignée dans tout cela, surtout lorsque l'hypothèse d'Élise Lucet se trouve plus ou moins confirmée par les déclarations de l'expert cryptologue Éric Filiol, retraité des services de renseignement et actuellement directeur du centre de recherche en cybersécurité de l'ESIEA.
Ce que dit Éric Filiol durant ses courtes interventions n'est pas contestable : il effectue une démonstration de prise de contrôle à distance d'un ordinateur équipé du système Windows 7 à la suite d'un clic de l'utilisateur (la cible) sur un lien malveillant transmis par mail. La démonstration qu'il donne d'une prise de contrôle n'appelle aucune critique puisqu'elle est un classique du genre, connue de tous les étudiants préparant un Master en cybersécurité.

Quelle preuve des failles de sécurité ?

C'est l'usage qui en est fait qui devient très contestable : puisque la manipulation fonctionne sur l'ordinateur doté de Windows de mon collègue journaliste (qui, au demeurant, a le clic facile et l'antivirus laxiste), c'est qu'elle fonctionne également avec l'ensemble du parc informatique relevant du Ministère de la Défense (cqfd). Preuve est donc faite de l'incompétence des services de l'État, de services chargés de la cybersécurité des infrastructures militaires et de l'ensemble des experts, ingénieurs et chercheurs qui œuvrent chaque jour en France pour sécuriser les systèmes…
Le reportage pousse encore un peu plus loin sa courageuse investigation en allant interroger très brièvement l'Officier Général Cyberdéfense, le vice Amiral Coustillière. Ce dernier est interrogé entre deux portes sur le choix improbable d'installer Windows sur des machines qui font la guerre.

White Hat au grand cœur

N'écoutant que leur sagacité et leur expertise autoproclamée, nos journalistes hackers « White Hat » au grand cœur (donc toujours du bon côté de la Force) donnent pour finir une leçon de cyberstratégie à l'Amiral responsable de la sécurité des infrastructures numériques militaires, tout en le faisant passer pour un amateur déconnecté des réalités informatiques… C'est à ce point que l'on touche au paroxysme de la désinformation du spectateur que l'on considère comme un consommateur compulsif de dysfonctionnements et malversations étatiques…
Et bien non, Madame Lucet, non, le choix de Windows n'est pas plus ou moins défendable que celui d'un système open source. Linux et ses dérivés souffrent également de vulnérabilités, subissent des attaques et des correctifs. C'est le triste destin de tout système complexe que d'avoir été créé imparfait, ouvert aux agressions extérieures exploitées par des individus mal intentionnés ou en quête d'information.

On ne clique pas tous sur les malware

Non, Madame Lucet, ce n'est pas parce qu'un de vos collègues journalistes clique facilement sur un lien malveillant que tout le monde le fait. Ce n'est pas parce que son antivirus ne détecte pas un malware qu'aucun autre antivirus ne le détectera. Ce n'est pas parce que Windows possède des vulnérabilités que les autres systèmes d'exploitation n'en possèdent pas.
Ce n'est pas parce que Microsoft a pu transmettre ou vendre certaines données aux services gouvernementaux américains que cette firme cherche obsessionnellement à piéger l'armée française. Enfin, non chère Élise, l'armée française ne découvre pas les problématiques de sécurité numérique avec votre reportage et ne sous-estime pas les risques de vol de données sensibles. C'est quelque part faire injure aux spécialistes civils et militaires qui œuvrent quotidiennement à la défense des intérêts numériques de la nation.
La cybersécurité est une science complexe qui croise les compétences techniques et la compréhension des mécanismes humains. L'art de la guerre numérique dépasse de très loin ce que ce triste reportage a tenté de montrer.

Notre métier : Sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la **Cybercriminalité** et à la **Protection des Données Personnelles** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Denis JACOPINI anime dans toute le France et à l'étranger des conférences, des tables rondes et des formations pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux risques liés à la Cybercriminalité et à la protection de leurs données personnelles (Mise en Place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l’article mis en page : Cash investigation ne comprend rien à la cybersécurité | Contrepoints

---

Pourquoi les vols de données sont en forte hausse ?

Pourquoi les vols de données sont en forte hausse ?

Une étude du Ponemon Institute pour Varonis révèle que la plupart des collaborateurs disposent d'accès trop importants, ce qui multiplie les dommages lorsque leurs comptes sont compromis

Trois entreprises sur quatre ont été victimes de la perte ou du vol de données importantes au cours des deux dernières années. Selon une nouvelle enquête menée auprès de plus de 3 000 collaborateurs et informaticiens aux États-Unis et en Europe, cela représente une très forte augmentation depuis 2014. Le rapport publié aujourd'hui a été rédigé par le Ponemon Institute et sponsorisé par Varonis Systems, Inc., principal fournisseur de solutions logicielles permettant de protéger les données contre les menaces internes et les cyberattaques.
Selon l'enquête, l'augmentation de la perte et du vol des données est en grande partie due aux compromissions de comptes internes. Celles-ci sont aggravées par des accès aux informations critiques bien plus permissifs que nécessaire par les collaborateurs et les tiers. Sans oublier le constant défaut de supervision des accès et de l'activité dans les systèmes de messagerie et les systèmes de fichiers, là où se trouvent les données les plus sensibles et les plus confidentielles.
Parmi les principales conclusions :
• 76 % des informaticiens indiquent que leur entreprise a fait l'expérience de la perte ou du vol de ses données au cours des deux dernières années. Ce chiffre représente une augmentation importante par rapport aux 67 % d'informaticiens interrogés ayant donné la même réponse lors de l'étude de 2014 réalisée par Ponemon pour le compte de Varonis.
• Les informaticiens indiquent que la négligence des collaborateurs a deux fois plus de chances d'entraîner la compromission des comptes internes que tout autre facteur, y compris les attaquants externes ainsi que les collaborateurs ou les prestataires malveillants.
• 78 % des informaticiens déclarent être très préoccupés par les ransomware, un type de logiciels malveillants qui bloque l'accès aux fichiers jusqu'au paiement d'une somme d'argent. 15 % des entreprises ont déjà fait l'expérience des ransomware et seule une petite moitié d'entre elles a détecté l'attaque au cours des 24 premières heures.
• 88 % des utilisateurs finaux indiquent que leur travail exige l'accès et l'emploi d'informations propriétaires telles que des données relatives aux clients, des listes de contacts, des renseignements sur les collaborateurs, des rapports financiers, des documents commerciaux confidentiels ou d'autres actifs informationnels critiques. C'est nettement plus que les 76 % enregistrés dans l'étude de 2014.
• **62 % des utilisateurs finaux indiquent avoir accès à des données de l'entreprise qu'ils ne devraient probablement pas pouvoir consulter**.
• Seuls 29 % des informaticiens interrogés indiquent que leur entreprise applique un modèle strict de moindre privilège pour s'assurer que les collaborateurs ont accès aux données de l'entreprise en fonction de leur besoin de les connaître.
• Seulement 25 % des entreprises supervisent toute l'activité relative à la messagerie et aux fichiers, alors que 38 % ne supervisent aucune activité.
• 35 % des entreprises ne disposent d'aucun enregistrement interrogeable de l'activité du système de fichiers, ce qui les rend incapables de déterminer les fichiers chiffrés par ransomware (entre autres choses).
Le rapport d'étude intitulé « *Closing Security Gaps to Protect Corporate Data: A Study of U.S. and European Organizations* » se fonde sur des entretiens menés en avril et mai 2016 auprès de 3 027 employés aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne. L'ensemble des personnes interrogées comprend 1 371 utilisateurs finaux ainsi que 1 656 informaticiens et professionnels de la sécurité informatique issus d'entreprises de tailles variant de quelques douzaines à plusieurs dizaines de milliers d'employés. Ils proviennent de divers secteurs, dont les services financiers, le secteur public, le secteur des soins de santé et des sciences de la vie, la vente au détail, le secteur industriel, le secteur technologique et l'industrie du logiciel…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).
Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.
Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet...) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle...) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Vols de données en forte hausse, cause principale: les menaces internes | Docaufutur

Signes indiquant qu’un compte a été piraté et procédure à suivre

Signes indiquant qu’un compte Yahoo a été piraté et procédure à suivre

Nous espérons que vous n'aurez jamais à craindre qu'une autre personne accède à votre compte sans votre autorisation, mais vous ne pouvez jamais être sûr à 100 % de la sécurité de votre compte. Voici comment déterminer si une autre personne s'est connectée à votre compte Yahoo et les étapes à suivre pour récupérer l'accès à celui-ci.

Quelle que soit la situation, si vous pensez qu'une autre personne a accédé à votre compte sans votre autorisation, **changez votre mot de passe immédiatement**. Si vous n'avez pas accès à votre compte, utilisez l'aide relative aux mots de passe pour le récupérer.

Signes indiquant que votre compte a été piraté

• Vos informations de compte ont été modifiées à votre insu.
• Des connexions ont été établies depuis des endroits que vous ne reconnaissez pas sur la page de vos activités de connexion.
• Vous ne recevez pas des e-mails que vous attendiez.
• Votre compte Yahoo Mail envoie des spams

Ce que vous devez faire

Bloquer l'envoi de spam depuis votre compte

Recevoir des spams est une chose. Recevoir des rapports de spam provenant de votre compte en est une autre. Si votre compte a été piraté de sorte qu'il envoie des spams, vous pouvez résoudre ce problème ! Le moyen le plus rapide de bloquer l'envoi de spams depuis votre compte consiste à sécuriser votre compte en créant un nouveau mot de passe fiable ou activer la clé de compte.

Signaler un mail falsifié (usurpé)

Les messages falsifiés sont des mails qui semblent avoir été envoyés depuis votre adresse mail, mais qui en réalité ont été envoyés depuis un compte de messagerie complètement différent. Si votre Yahoo Mail est sécurisé, mais que vos contacts reçoivent toujours des spams qui semblent provenir de votre adresse, il s'agit probablement d'un mail falsifié ou « usurpé ».

1. Affichez l'en-tête complet du mail en question.
2. Dans la dernière ligne Reçu de l'en-tête complet, notez l'adresse IP d'où provient le mail.
– Cela correspond au fournisseur d'accès Internet (FAI) de l'expéditeur.
3. Effectuez une recherche par adresse IP sur un site tel que WhoIs.net pour déterminer le fournisseur d'accès Internet de l'expéditeur.
4. Contactez le fournisseur d'accès Internet de l'expéditeur pour demander que l'action appropriée soit entreprise.

Les fournisseurs de messagerie ne peuvent pas empêcher ces contrefaçons, mais si la fraude est identifiée, il est possible d'entreprendre une action.

Examinez les paramètres Yahoo Mail

• Supprimez les contacts mail inconnus.
• Supprimez les comptes Mail liés que vous ne reconnaissez ou ne contrôlez pas.
• Changer votre mot de passe sur les comptes liés que vous contrôlez.
• Vérifiez que votre réponse automatique de congés est désactivée.
• Découvrez si une autre personne a accédé à votre compte.

Autres paramètres de compte Yahoo Mail habituellement modifiés :

• Signature
• Nom d'expéditeur
• Adresse de réponse
• Transfert de mails
• Filtres
• Adresses interdites

Restaurer les mails, messages instantanés et contacts manquants

Si des mails, des messages instantanés ou des contacts sont manquants, vous pouvez restaurer les mails ou messages instantanés perdus ou supprimés. Vous pouvez également récupérer les contacts perdus.

Empêchez d'autres personnes d'accéder à nouveau à votre compte, même après avoir modifié votre mot de passe. Assurez-vous que votre compte reste protégé.

Recherchez la présence de logiciel malveillant sur votre ordinateur

Les logiciels malveillants peuvent corrompre votre système et collecter des informations sensibles, telles que des mots de passe et des coordonnées bancaires. Plusieurs programmes anti-logiciel malveillant sont disponibles sur Internet et permettent de détecter et de supprimer les logiciels malveillants sur les Mac et PC.

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Signes indiquant qu'un compte a été piraté et procédure à suivre | Yahoo Aide – SLN2090

Les données de santé, la nouvelle cible des cybercriminels

	Les données de santé, la nouvelle cible des cybercriminels

Face au développement massif des nouvelles technologies, nos données personnelles sont aujourd'hui entièrement informatisées. De notre dossier médical jusqu'à nos données bancaires en passant par nos loisirs et notre consommation quotidienne, chaque minute de nos vies produit une trace numérique sans même que l'on s'en aperçoit.

Pendant des années nos données de santé étaient éparpillées entre médecins, laboratoire d'analyses, hôpitaux, dentistes dans des dossiers cartonnés qui s'accumulaient au coin d'un bureau ou sur une étagère. En 2012 la loi « hôpital numérique » avait permis un premier virage en obligeant la numérisation des données de santé par tous les professionnels pour une meilleure transmission inter-service. Depuis un an, la loi « santé 2015 » oblige à une unification et une centralisation des données de santé dans des serveurs hautement sécurisés constituant ainsi le Big Data.

Une centralisation des données qui n'est pas sans risque

Appliqué à la santé, le Big Data ouvre des perspectives réjouissantes dans le croisement et l'analyse de données permettant ainsi d'aboutir à de véritables progrès dans le domaine médical. Mais cela n'est pas sans risque.

Le statut strictement confidentiel et extrêmement protégé donne à ces données une très grande valeur. Nos données médicales deviennent ainsi la cible d'une nouvelle cybercriminalité, cotées sur le Dark Web.

Le Dark Web ou Deep Web est l'underground du net tel qu'on le connait. Il est une partie non référencée dans les moteurs de recherche, difficilement accessible où le cybertrafic y est une pratique généralisée. Sur le Dark Web les données personnelles sont cotées et prennent ou non de la valeur selon leur facilité d'accès et leur rendement.

Là où les données bancaires détournées sont de plus en plus difficiles à utiliser suite aux nombreuses sécurisations mise en place par les banques, l'usurpation d'identité et la récolte de données médicales prennent une valeur de plus en plus grande. Selon Vincent TRELY, président-fondateur de l'APSSIS, Association pour la Sécurité des Systèmes d'information, interviewer sur France Inter le 8 septembre 2016, le dossier médical d'une personne aurait une valeur actuelle qui peut varier entre 12 et 18 $.

Si l'on rapporte cette valeur unitaire au nombre de dossiers médicaux abrités par un hôpital parisien, on se rend compte que ceux-ci abritent une potentielle fortune pouvant aller jusqu'à des millions de dollars. Aussi pour protéger ces données, les organismes de santé se tournent vers des sociétés certifiées proposant un stockage dans des Datacenters surveillés, doublement sauvegardés, ventilés avec une maintenance 24h/24. Le stockage a donc un coût qui peut varier entre quelques centaines d'euros jusqu'à des centaines de milliers d'euros pour un grand hôpital. Le coût d'hébergement peut alors devenir un vrai frein pour des petites structures médicales où le personnel présent est rarement qualifié pour veiller à la sécurité numérique des données. Et c'est de cette façon que ces organismes deviennent des cibles potentielles pour les cybercriminels.

Des exemples il en existe à la Pelle. Le laboratoire Labio en 2015 s'est vu subtilisé une partie des résultats d'analyse de ses patients, pour ensuite devenir la victime d'un chantage. Les cybercriminels demandaient une rançon de 20 000 euros en échange de la non divulgation des données. Peu de temps après c'est le service de radiologie du centre Marie Curie à Valence qui s'est vu refuser l'accès à son dossier patients bloquant ainsi toute une journée les rendez-vous médicaux initialement fixés. Peu de temps avant, en janvier 2015, la Compagnie d'Assurance Américaine Anthem a reconnu s'être fait pirater. Toutes ses données clients ont été cryptées en l'échange d'une rançon.

Ces pratiques étant nouvelles, on peut s'attendre à une recrudescence de ce type de criminalité dans l'avenir selon les conclusions en décembre 2014 de la revue MIT Tech Review…[lire la suite]

Denis Jacopini anime des **conférences et des formations** et est régulièrement invité à des **tables rondes en France et à l'étranger** pour sensibiliser les décideurs et les utilisateurs aux **CyberRisques** (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84).

Nous animons **conférences et formations** pour sensibiliser décideurs et utilisateurs **aux risques en informatique**, découvrir et comprendre les **arnaques** et les **piratages informatiques** pour mieux s'en protéger et se **mettre en conformité avec la CNIL** en matière de **Protection des Données Personnelles**. Nos actions peuvent être personnalisées et organisées dans votre établissement.

Plus d'informations sur : https://www.lenetexpert.fr/formations-cybercriminalite-protection-des-donnees-personnelles

---

Denis JACOPINI est Expert Informatique assermenté spécialisé en cybercriminalité et en protection des données personnelles.

- Expertises techniques (virus, espions, piratages, fraudes, arnaques Internet…) et judiciaires (investigations téléphones, disques durs, e-mails, contentieux, détournements de clientèle…) ;
- Expertises de systèmes de vote électronique ;
- Formations et conférences en cybercriminalité ;
- Formation de C.I.L. (Correspondants Informatique et Libertés) ;
- Accompagnement à la mise en conformité CNIL de votre établissement.

Le Net Expert INFORMATIQUE
Consultant en Cybercriminalité et en Protection des Données Personnelles

Contactez-nous

Réagissez à cet article

Original de l'article mis en page : Les données de santé, le nouvel El-Dorado de la cybercriminalité